

PRÉSIDENCE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

AMPLIATIONS Commissaire déléguée

1 **JONC** Archives NC 1 DJA

1

1

Intéressés

N° 2952-2019/ARR/DJA

du: 20/09/2019

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs;

Vu le rapport n° **15680-2019/3-ACTS/**DJA du 30 août 2019,

ARRÊTE

ARTICLE 1: A l'article 11 de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif au groupement d'intérêt économique Nouvelle-Calédonie tourisme point sud (GIE NCTPS), est désignée en qualité de personnes qualifiées :

Mme Cinthia MORIZOT, directrice adjoint de la direction de l'économie, et la formation et de l'emploi (DEFE), titulaire.

ARTICLE 2 : Après l'article 13 de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif à la Commission des ressources marines, est inséré un article 13-1 ainsi rédigé :

- « ARTICLE 13-1 : Au conseil d'administration de l'Agence rurale, sont désignés en qualité de personnes qualifiées :
- Mme Nadia BARONNET, représentante des organisations professionnelles agricoles de la province Sud;
- M. Jean-Gilles FONG, représentant des organisations professionnelles agricoles de la province Sud. ».

ARTICLE 3: Après l'article 18 de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif à la Commission de circonscription pour l'enseignement primaire 6, est inséré un titre VII et un article 19 ainsi rédigé :

« TITRE VII – SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

ARTICLE 19 : A la commission d'agrément relative à la gestion des déchets, sont désignés :

- A la filière des huiles usagées (HU) :
 - M. René FERE, en qualité de représentant des producteurs ;
 - M. Marc DELAHAYE, en qualité de représentant des producteurs ;
 - Mme Emily MONTCHANIN, en qualité de représentante des distributeurs ;
 - M. Angelo DOOM, en qualité de représentant des collecteurs ;
 - Mme Jeannie FORNO, en qualité de représentante des installations de traitement ;
 - M. Frédéric BART, en qualité de représentant des installations de traitement ;
 - M. Daniel HOMBOUY, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
 - le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;
 - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs.
- A la filière des véhicules hors d'usage (VHU) :
 - M. Laurent JEANDOT, en qualité de représentant des producteurs ;
 - Mme. Nathalie LOQUET, en qualité de représentante des producteurs ;
 - M. Yan-Alexis CHATAIN, en qualité de représentant des distributeurs ;
 - Mme Katia LEROUX, en qualité de représentante des installations de traitement ;
 - M. Hiro MATTALIANO., en qualité de représentant des installations de traitement;
 - M. Daniel HOMBOUY, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
 - le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;
 - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs.
- A la filière des accumulateurs usagés au plomb (AUP) :
 - M. Yan-Alexis CHATAIN, en qualité de représentant des producteurs ;
 - M. Marc DELAHAYE, en qualité de représentant des producteurs ;
 - M. Patrick BELLENGUEZ, en qualité de représentant des distributeurs ;
 - M. Christian COMMENGE, en qualité de représentant des installations de traitement ;
 - M. Hiro MATTALIANO, en qualité de représentant des installations de traitement ;
 - M. Daniel HOMBOUY, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
 - le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;
 - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs.
- A la filière des pneumatiques usagés (PU) :
 - M. Yan-Alexis CHATAIN, en qualité de représentant des producteurs ;
 - M. Thierry FARIBAULT, en qualité de représentant des producteurs ;
 - M. Didier DOMERGUE, en qualité de représentant des distributeurs ;
 - M. Nicolas BRUEL, en qualité de représentant des installations de traitement ;
 - M. Hiro MATTALIANO, en qualité de représentant des installations de traitement ;
 - M. Daniel HOMBOUY, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
 - le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;
 - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs.
- A la filière des piles et accumulateurs usagés (PAU) :
 - M. Jean-Louis MORUETA, en qualité de représentant des producteurs ;
 - Mme Sarah LAVERGNE, en qualité de représentante des producteurs ;
 - M. Didier BEAUMONT, en qualité de représentant des distributeurs ;
 - M. Christian COMMENGE, en qualité de représentant des installations de traitement ;
 - Mme Jeannie FORNO, en qualité de représentante des installations de traitement ;
 - M. Daniel HOMBOUY, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie;

- le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;
- le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs.
- A la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) :
 - M. Patrick LAMBERT, en qualité de représentant des producteurs ;
 - Mme Sarah LAVERGNE, en qualité de représentante des producteurs ;
 - M. Gilles KLAUS, en qualité de représentant des distributeurs ;
 - M. Christian COMMENGE, en qualité de représentant des installations de traitement ;
 - M. Hiro MATTALIANO, en qualité de représentant des installations de traitement ;
 - M. Philippe PIRONNE, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
 - le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;
 - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs. ».

<u>ARTICLE 4:</u> Le présent arrêté sera transmis à Madame la commissaire déléguée de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.